

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 FÉVRIER 2026

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni le 9 février 2026 à 13 heures et 30 minutes, dans les bureaux du SM SAGE GMRE à Auray.

Présents – Membres Titulaires (6) : LE DÉLÉZIR Ronan, RIO Aurélie, CHENOT Noëlle, GUERNEVÉ Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique (+ procuration de PRADO Brigitte)

Présents – Membres Suppléants (4) : GOURDEN Jean-Pierre, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, ALLAIN-LE PORT Anita

Absents excusés – Membres Titulaires (11) : AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE JEAN Pascal, LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, DREVES Yves, EVENO Thierry, GRANNEC Guillaume, LE LUHERNE Nathalie, PRADO Brigitte (procuration à BERNARD Dominique), TRIBALLIER Joël

Absents excusés – Membres Suppléants (13) : CODA POIREY Hélène, KERBART Jean-Pierre, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, LOHEZIC Martine, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Secrétaire de séance : LE DÉLÉZIR Ronan

La séance est ouverte à 13h35.

Les membres sont présents et le quorum est atteint.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 10 décembre 2025
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

• CS-2026-01 – Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Michel GUERNEVÉ explique, suite à la délibération CS-2025-07 du 17 juin 2025 portant sur la mise en place du Compte Financier Unique à partir du 1er janvier 2025, que le Comité Syndical est amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace les compte administratif et compte de gestion. Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RÉSULTAT GLOBAL
Recettes	268 977,72 €	4 960,06 €	273 937,78 €
Dépenses	251 234,59 €	4 061,59 €	255 296,18 €
Résultat de l'exercice	17 743,13 €	898,47 €	18 641.60 €
Résultat antérieur reporté	83 217,90 €	1 465,22 €	84 683.12 €
Résultat de clôture	100 961,03 €	2 363,69 €	103 324,72 €

En l'absence du Président, le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité.

• **CS-2026-02 – Finances – Vote du Budget Primitif 2026**

Michel GUERNEVÉ expose que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les modalités de vote du budget des EPCI et des Syndicats Mixtes fermés sont les mêmes que celles des communes (Article R 5211-14 et R 5711-2 du CGCT). Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation, doit être voté par les EPCI et les Syndicats Mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, par nature, assorti d'une présentation fonctionnelle.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Le budget principal est ici présenté par chapitre. Ainsi, par chapitre, le Budget Primitif 2026 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	171 494,03 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	195 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	1 000,00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	34 210,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	
023 – Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	- €
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	5 800,00 €
Chapitre 043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 800,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	410 504,03 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté (<i>déficit</i>)	- €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	410 504,03 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 013 – Atténuation de charges	- €
Chapitre 70 – Produits de services	- €
Chapitre 74 – Dotations et participations	309 543,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	309 543,00 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	- €
Chapitre 043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	309 543,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté (<i>excédent</i>)	100 961,03 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	410 504,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 650,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 133,46 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉELLES	8 783,46 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 783,46 €
002 – Résultat d'investissement reporté (<i>déficit</i>)	- €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	8 783,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	619,77 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT RÉELLES	619,77 €
021 – Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	- €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	5 800,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE – SECTION D'INVESTISSEMENT	5 800,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 419,77 €
002 – Résultat d'investissement reporté (<i>excédent</i>)	2 363,69 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	8 783,46 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Analyse d'un éventuel changement de siège du Syndicat

Les bureaux du syndicat sont situés au 19 rue du Danemark à Auray. Le coût de cette location, incluant le loyer, les charges locatives, la taxe foncière, l'eau l'électricité et l'assurance est de 13 700 € pour l'exercice 2025 (soit 45% des charges générales de la structure)

Les besoins locatifs du Syndicat se résument à l'utilisation de 2 bureaux. Afin de diminuer les coûts généraux du Syndicat, il est envisagé de partager les bureaux avec une autre structure afin de mutualiser les pièces communes

Ronan LE DÉLÉZIR et Michel GUERNEVÉ indiquent qu'ils ont pris l'attache de plusieurs collectivités et qu'une solution est possible au sein des locaux du syndicat mixte du PNR. Le Comité Syndical approuve la démarche de partage de bureaux avec le PNR afin de mutualiser certaines dépenses générales.

4. Vidéo :

Dans le cadre de la subvention 'Communication 2024' prolongée en 2025, la courte vidéo sur les ressources en eau du territoire du SAGE prévue a été réalisée. Elle est présentée aux membres présents. Une large communication sera faite au printemps 2026.

La séance est levée à 14h30.

Le secrétaire de séance

Ronan LE DÉLÉZIR

Le Président

Michel GUERNEVÉ